

munes. Il y a quelques semaines, le député de Timiskaming m'a demandé de déclarer clairement, en ma qualité de leader du gouvernement à la Chambre, quel était le programme du gouvernement. Je l'ai déclaré clairement à la Chambre et ailleurs, selon les nécessités. Des ministres m'ont demandé d'ajouter des mesures législatives qu'ils jugent importantes et qui, à leur avis, devraient être adoptées avant l'ajournement. Dès le début, néanmoins, je me suis conformé scrupuleusement à ce qui avait été convenu, à savoir que je n'ajouterais rien à la liste des travaux dont nous devons nous occuper avant les vacances. Les vis-à-vis le comprennent, mais le député de Winnipeg-Nord-Centre estime qu'il occupe une situation spéciale à la Chambre et qu'il jouit d'un statut particulier qui lui permet, après avoir choisi avec grand soin le moment opportun, de dire: «La Chambre n'ajournera pas avant que j'aie obtenu satisfaction.» Il nous a avertis, au début de la semaine, qu'il ferait obstacle à cet ajournement; c'est ce qu'il a fait aujourd'hui, plaçant la Chambre dans une situation tout à fait ridicule.

Nous sommes saisis d'une simple motion qui indique le moment où nous ajournerons, compte tenu de la sanction royale, et celui où la session reprendra. Le député de Winnipeg-Nord-Centre sait très bien qu'il est absolument inconcevable de discuter des questions de fond à propos d'une motion d'ajournement.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a placé la Chambre dans une situation absurde, car en premier lieu il nous a forcés de discuter, durant le débat sur la motion d'ajournement, une question de fond qui se rattache à la pension des fonctionnaires de l'État. Puis, le député d'York-Humber (M. Cowan) a jugé approprié, et avec raison, de soulever la question du remblayage illégal du lac Ontario. Il a été suivi du député de Compton-Frontenac (M. Latulippe) qui nous a dit que le système financier du Canada devrait être modifié. Toutes ces questions devaient être réglées avant l'ajournement de la Chambre. Puis, le député de Mackenzie (M. Korchinski) a dit, à juste titre: «J'ai d'autres griefs et d'autres questions à soulever à la Chambre. Je devrais certainement pouvoir le faire avant l'ajournement.» Voilà la situation.

Le gouvernement n'a jamais admis ou déclaré qu'il faisait droit à chaque grief ou réclamation. Nous sommes simplement saisis d'une motion d'ajournement. Je suis étonné que l'honorable député de Winnipeg-

Nord-Centre, spécialiste reconnu du Règlement, ait adopté cette malencontreuse ligne de conduite.

**Une voix:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. MacEachen:** En agissant ainsi aujourd'hui, il a évidemment placé la Chambre dans une situation absurde, puisqu'il a permis qu'à l'occasion d'une simple motion d'ajournement, il soit possible de demander que le régime financier du Canada soit réformé avant l'ajournement de la Chambre.

Nous parlons de l'impression que crée le Parlement. Chacun fait de merveilleux discours sur la question. Eh bien, les Canadiens doivent avoir reçu aujourd'hui une prodigieuse impression du Parlement. L'impression ainsi créée est l'œuvre du député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a décidé, après que la procédure d'ajournement fut bien comprise, qu'il saisirait la Chambre de son problème et de son projet particuliers. Je présume que le député se voue sincèrement à ce projet, mais, à mon avis, son dévouement est peu judicieux et il s'est conduit lui-même, aujourd'hui, de façon irresponsable. Il en est résulté une très mauvaise impression, car les Canadiens pourront penser que nous ne pouvons ajourner la Chambre ni expédier nos travaux avec efficacité et succès sans nous quereller à propos d'une simple motion d'ajournement.

Son Honneur l'Orateur s'est prononcé sur l'à-propos du débat. Si le débat avait été jugé pertinent, l'amendement aurait été recevable. Cependant, elle a été déclarée irrecevable. Depuis, l'Orateur s'efforce d'insuffler un peu de sens commun à la Chambre, afin qu'elle s'en tienne à la motion très simple dont elle est saisie. Tout ce que je demande, c'est que nous reprenions nos esprits pour traiter cette motion, la chose étant bien entendue que le problème dont le député de Winnipeg-Nord-Centre s'inquiète tant pourra être débattu quand nous reviendrons, à l'automne. Si nous admettons que la Chambre ne peut pas s'ajourner avant qu'on ait réparé tous les torts, décidons simplement que la Chambre siègera sans interruption du début à la fin de l'année.

**M. Knowles:** Le ministre me permettrait-il une question?

**L'hon. M. MacEachen:** Je voudrais conclure par une remarque à l'adresse du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Comme ce sera une observation très amicale, je lui demanderais de rester calme.